

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2022/S05/D02

Séance du jeudi 13 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Sandra BAQUÉ, Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Edouard de GRANGE, Raymond FINANA, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Mireille JOUBERT (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE), MM. Jacques BRUNO, Julien LAULHÉ, Stéphane ESCAMES.

M. Daniel LEYGUE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative de crédits n°2 – Régularisation
Chapitre 12**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier les crédits suivants :

Chapitres	Imputations				
	Dépenses	Opération	Montants	Recettes	Montants
Investissement					
20	203	35	+ 4 600,00		
23	231	35	- 4 600,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** les virements de crédits ci-dessus,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
Membres présents : 11
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 6 octobre 2022
Affichage le 13 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

